

**ARRONDISSEMENT DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES**

VILLE  
DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

**ARRETE**

**POLICE MUNICIPALE - REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION RUE D'ORMONT  
DURANT DES TRAVAUX D'ABATTAGE D'ARBRES**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Vice-président de la Région Grand Est,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

- CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

**ARRETE**

**Article 1** : A compter du lundi 19 avril 2021, et jusqu'à la fin des travaux d'abattage d'arbres, la circulation sera interdite rue d'Ormont, du n°25 au carrefour avec la rue de la Behouille.

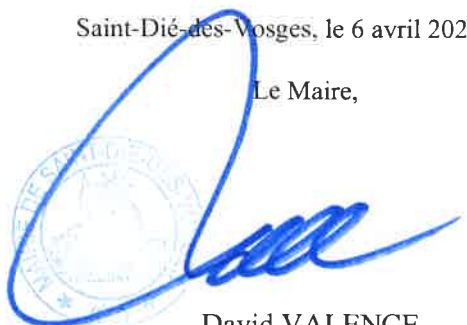
**Article 2** : Les panneaux de signalisation temporaire et les déviations seront mis en place et maintenus par l'entreprise et les Services Techniques de la Ville. Le chantier sera protégé par l'entreprise.

**Article 3** : Toutes mesures de police nécessaires pourront être prises sur place par les services de Police.

**Article 4** : La Directrice Générale Adjointe des Services, le Commandant de Police, le Chef de la Police Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 6 avril 2021

Le Maire,



David VALENCE